

Conditions de participation au jeu concours
« Les 50 ans du SWISS LOTO » organisé par la Loterie Romande
dans ses points de vente ainsi que sur le site jeux.loro.ch

Ce jeu concours est ouvert :

- dans les points de vente Loterie Romande, à toutes les personnes de plus de 16 ans révolus, et
- sur le site jeux.loro.ch, à toutes les personnes de plus de 18 ans révolus domiciliées en Suisse Romande.

La participation à ce jeu concours implique l'adhésion sans limite ni réserve aux présentes conditions de participation. Plusieurs participations par personne sont admises.

Ce jeu concours se déroule **du 10 au 29 février 2020**, jusqu'à la clôture des enjeux du tirage du samedi 29 février 2020 (ci-après : période promotionnelle). Pour y prendre part, les joueurs doivent jouer au jeu SWISS LOTO, pour un montant égal ou supérieur à CHF 15.- (sans Joker), dans un point de vente de la Loterie Romande commercialisant ce jeu ou sur le site jeux.loro.ch, durant la période promotionnelle.

Au total, il y a 2'001 lots en nature à gagner, répartis en 2 catégories (rangs) de lots, pour une valeur totale d'environ CHF 20'000.-. Le tableau des lots ci-dessous précise la nature des différentes catégories de lots, leur rang et leur nombre par rang. Il précise également le rang de lots correspondant à l'ordre de tirage au sort des gagnants :

Ordre de tirage	Rang	Lots	Nombre de lots	Valeur unitaire des lots en CHF	Valeur totale des lots en CHF
1 ^{er}	1 ^{er}	Un séjour exclusif*	1	env. 10'000.-	env. 10'000.-
2 ^{ème} au 2'001 ^{ème}	2 ^{ème}	Enjeu SWISS LOTO d'une valeur de CHF 5.-** sous forme de Quick-Tips en point de vente ou de crédit de jeu sur le site jeux.loro.ch	2'000	5.-	10'000.-
Total des lots			2'001	env. CHF 20'000.-	

* Séjour pour 2 personnes durant la saison hivernale 2020-2021 comprenant : 2 nuits dans un hôtel 4 étoiles à Champéry (VS) incluant les petits déjeuners, l'accès illimité au spa et un massage par personne, une journée de ski avec le champion olympique Didier Défago (abonnements et matériels inclus) ainsi que les repas. La date du séjour est à définir selon les modalités qui seront communiquées au gagnant et sous réserve des disponibilités. Si le gagnant est âgé de moins de 18 ans, il devra être accompagné d'un représentant légal.

** L'enjeu SWISS LOTO d'une valeur de CHF 5.- correspond à deux (2) combinaisons de jeu SWISS LOTO.

Le tirage au sort des gagnants aura lieu sous contrôle notarial le **3 mars 2020**, dans les locaux de la Loterie Romande. Les résultats du tirage au sort constatés par le notaire seront définitifs.

Les lots et crédits de jeu ne pourront être convertis en espèces, ni être échangés.

MODALITÉS DE PARTICIPATION EN POINT DE VENTE :

Chaque reçu SWISS LOTO d'un montant égal ou supérieur à CHF 15.- (sans Joker), émis dans un point de vente de la Loterie Romande durant la période promotionnelle donne droit à un bon de participation, pour autant qu'il ne soit pas annulé après son émission.

Le bon de participation est imprimé par le terminal à la suite du reçu SWISS LOTO. Il est doté d'un numéro unique (ci-après : code) qui participe automatiquement au tirage au sort.

Dès le 5 mars 2020, les participants qui auront joué au point de vente devront se rendre dans un des points de vente de la Loterie Romande commercialisant le jeu SWISS LOTO afin de vérifier si le code de leur bon de participation est gagnant.

- Lot de 1^{er} rang : si le gagnant du 1^{er} rang a participé en point de vente, il devra renvoyer son bon de participation gagnant à la Loterie Romande, CP 6744, 1002 Lausanne, avec indication écrite de son nom, prénom et adresse. La Loterie Romande prendra directement contact avec lui.
- Lots de 2^{ème} rang : la validation d'un bon de participation gagnant donnant droit à un lot de 2^{ème} rang dans l'un des points de vente de la Loterie Romande commercialisant le jeu SWISS LOTO génère immédiatement l'émission d'un reçu gratuit correspondant à deux (2) grilles Quick-Tips SWISS LOTO valable pour le tirage SWISS LOTO suivant immédiatement cette validation.

Les gagnants qui n'auront pas renvoyé leur bon de participation à la Loterie Romande ou remis leur bon de participation à un point de vente commercialisant le jeu SWISS LOTO au plus tard 6 mois après la date du tirage au sort seront déçus de leur droit au gain.

MODALITÉS DE PARTICIPATION SUR LE SITE JEUX.LORO.CH :

Chaque reçu SWISS LOTO d'un montant égal ou supérieur à CHF 15.- (sans Joker) généré sur le site jeux.loro.ch durant la période promotionnelle donne droit automatiquement à une participation au jeu concours, pour autant que le joueur ait un compte vérifié au moment du tirage au sort. Les enjeux engagés durant cette même période par le biais d'un abonnement participent également.

Pour le surplus, le Règlement Général des jeux de la Loterie Romande accessibles au travers de sa plateforme de jeu Internet s'applique.

- Lot de 1^{er} rang : si le gagnant du 1^{er} rang a participé par le biais du site jeux.loro.ch, il sera contacté personnellement par téléphone dès la disponibilité des résultats, le 5 mars 2020. A défaut, le gagnant sera averti par email (2 au maximum) et cas échéant par courrier recommandé ; il devra prendre contact avec la Loterie Romande selon les indications fournies. Il appartient au participant de prendre les mesures nécessaires à la bonne réception et à la prise de connaissance des emails, voire des envois postaux de la Loterie Romande. Le gagnant qui n'aura pas pris contact avec la Loterie Romande au plus tard 6 mois après la date du tirage au sort sera déchu de son droit au gain.
- Lots de 2^{ème} rang : les gagnants de 2^{ème} rang auront leur compte joueur directement crédité d'un bon de CHF 5.- à faire valoir pour le jeu SWISS LOTO. Les joueurs disposent d'un délai de 6 mois dès la date du tirage au sort pour réaliser un enjeu au jeu SWISS LOTO sur le site jeux.loro.ch au moyen de leur crédit de jeu gratuit.

Loterie Romande, février 2020